



Le six avril deux mil vingt et un à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués le 31 mars 2021 se sont réunis en mairie sous la présidence de Mr Yohan Jobet, Maire.

Présents : Jobet Yohan, Chavaneau Philippe, Montagut Bérengère, Roux Michel, Archenault Pascale, Asselin Christian, Asselin Marie-Claude, Toussaint Arnaud, Lebrun Patrick, Rivert, Julie Gouvernayre Magali, Berthelot Nicole, Bazin Dominique, Garré Bernard.

Absente excusée : Alexandrescu Raluca

Secrétaire : Bérengère Montagut

Affichage : 01.04.2021

Lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente.

Ordre du jour

- FINANCES :
 - Approbation CA et COMPTE de GESTION 2020
 - Résultats 2020 constatation et répartition sur l'exercice 2021
 - Contributions directes : vote des taux (TFB et TFNB)
 - Vote des subventions 2021 + JAF
 - Vote du budget primitif 2021
 - Groupement de commandes voirie 2021
- QUESTIONS DIVERSES

2021-013 COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition (obligation de présenter les comptes) des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2021-014 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2020

Sous la présidence de Mr Chavaneau Philippe, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	831 501,91	1 261 813,98
INVESTISSEMENTE	642 050,17	641 283,96
	1 473 552,08	1 903 097,94

REPORTS DE L'EXERCICE 2019

FONCTIONNEMENT	0	221 736,46-
INVESTISSEMENT	307 279,82	0
TOTAL REPORTS	307 279,82	221 736,46-

RESTES A REALISER 2020

FONCTIONNEMENT	0	0
INVESTISSEMENT	202 500,00	81 040,00
TOTAL	202 500,00	81 040,00

Ces chiffres donnent les résultats suivants :

	DEPENSES	RECECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	831 501.91	1 261 813.98	+ 430 312.07
INVESTISSEMENT	642 050.17	641 283.96	-766.21
RESULTAT DEFINIF			+ 429 545.86

Excédent global 2020 + 429 545.86 €

Restes à réaliser 2020 :

DEPENSES	202 500.00 €
RECETTES	81 040.00 €
SOLDE RAR 2021	121 460.00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020 et constate les restes à réaliser 2020.

2021-015 DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Yohan Jobet, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, sont conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	DEPENSES	RECECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	831 501.91	1 261 813.98	+ 430 312.07
INVESTISSEMENT	642 050.17	641 283.96	-766.21
RESULTAT DEFINIF			+ 429 545.86

Restes à réaliser 2020 :

DEPENSES	202 500.00 €
RECETTES	81 040.00 €
SOLDE RAR 2021	121 460.00 €

Après avoir entendu ces informations le conseil municipal décide de répartir les résultats 2020 sur l'exercice 2021 de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	308 085.86 €
• 002 REPORT DE RESULTAT (recettes)	
INVESTISSEMENT	766.21 €
• 001 REPORT DE RESULTAT (dépenses)	
• 1068 EXCEDENT DE FONCT CAPITALISE (recettes)	122 226.21 €
	429 545 .86 €

2021-016 VOTE DES TAXES 2021

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré (modalités du vote à préciser)

- décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,01. % et 18,56 %, taux correspondant à la redescende du taux départemental soit au total : 41,57 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,08. %
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2021-017 SUBVENTIONS COMMUNALES BP 2021

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes sur l'année 2021 :

A D A P A AIDE A DOMICILE	6574	300,00
ADAPEI 45 - LES PAPILLONS BLANCS	6574	50,00
ALCOOL ECOUTE JOIE ET SANTE	6574	50,00
BANQUE ALIMENTAIRE DU LOIRET	6574	150,00
BELLEGARDE LADON FOOTBALL CLUB	6574	300,00
BELL'EVASION	6574	300,00
COMITE DE JUMELAGE	6574	100,00
EREA SIMONE VEIL	6574	120,00
HBC Lorris	6574	50,00
KARATE CLUB DE BEAUNE LA ROLANDE	6574	50,00
MJC (Toutes sections confondues)	6574	600,00
PEP 45 ADPEP45	6574	50,00
SEPAB	6574	350,00
STE MUSICALE DE BELLEGARDE HARMONIE	6574	450,00
TOPETTE CLUB	6574	100,00
VAE OPERATION 2021	6574	2 000,00
CONSEIL DEPT FAJ AIDE AUX JEUNES 0,11€ par habitant	6574	130,00

5 150,00 €

2021-018- APPEL DE FONDS CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil départemental du Loiret pilote le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié logement (FUL). Le financement de ces fonds est assuré par le département auquel peuvent s'associer les autres collectivités, Caf, MSA, bailleurs publics, fournisseur d'eau, énergie, téléphone...

Le conseil municipal décide pour l'année 2021 de participer au FAJ à hauteur de 130.00 €.

2021-019- VOTE BP 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 présenté par la commission des finances comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 313 227.86	1 313 227.86
Section d'investissement	925 988,21	925 988,21
TOTAL	2 239 216.07	2 239 216.07

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 01.04.2021

Considérant que les élus ont été reçu par courrier électronique l'ensemble des pièces composant le budget, tableau des emprunts, travaux d'investissement, détail des chapitres investissement, fonctionnement, taxes, participations intercommunales, qu'il leur a été présenté une synthèse expliquant le résultat 2020, la reprise des résultats antérieurs, les projets, les dépenses incompressibles,

Considérant les travaux d'investissement mis en place au cours de l'année 2020,

Considérant les investissements prévus en 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 313 227.86	1 313 227.86
Section d'investissement	925 988,21	925 988,21
TOTAL	2 239 216.07	2 239 216.07

2021-020 PARTENARIAT EREA : réalisation d'un clocher

Le conseil municipal a souhaité confier à l'EREA Simone Veil d'Amilly le projet de réaliser un clocher qui serait posé au sol à côté de l'église.

L'EREA a fourni les esquisses (plan et modèle réduit) et le budget financier. Le budget se décompose en deux parties, les fournitures acquises auprès de plusieurs fournisseurs de la région : GEDIMAT Pavé de Mézières, JORLIN Villemandeur et GRP scierie à Cepoy et un quota d'heures réalisées par les élèves. Les factures des fournisseurs seront directement payées par la commune.

Le conseil après avoir entendu ces informations approuve le projet et le budget, dit que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2021.

2021-021 TRAVAUX VOIRIE GROUPEMENT DE COMMANDES

Signature d'une convention d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et les Communes de Bellegarde, Chatillon-Coligny, Conflans-Sur-Loing, Nesploy et Quiers-sur-Bezone.

Objet : convention en vue de la création d'un groupement de commandes

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention entre la Communauté de Communes de Canaux et Forêts en Gâtinais et les Communes de Bellegarde, Chatillon-Coligny, Conflans-Sur-Loing, Nesploy et Quiers-sur-Bezone et ce, en vue de la création d'un groupement de commandes pour la réalisation commune de travaux de création et de renforcement des voiries communales.

Ainsi, c'est la Communauté de Communes qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de ces travaux, qui se situent en intégralité sur son territoire.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité),

- **Donne** accord pour que la Communauté de Communes de Canaux et Forêts en Gâtinais assure, dans le cadre de son marché 2021 de travaux de création et de renforcement des voiries, la maîtrise d'ouvrage pour les travaux restant à la charge de la commune ;
- Approuve la convention en vue de la création d'un groupement de commandes avec Communauté de Communes de Canaux et Forêts en Gâtinais et les Communes de Bellegarde, Chatillon-Coligny, Conflans-Sur-Loing, Nesploy et Quiers-sur-Bezone.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

2021-023 TRAVAUX VOIRIE : mise en sécurité déplacements école mairie

Lors de précédents conseils municipaux, il a été projeté de sécuriser les déplacements entre l'école, la mairie, et pour cela créer des parkings, des circulations entre les deux sites (véhicules, piétons, cyclistes). Plusieurs demandes de subventions ont été faites DETR DSIL VOLET 3.

Afin de réaliser les travaux cités, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet INCA. Ingénierie Conception Aménagement dans les conditions suivantes :

Après avoir entendu ces informations, les membres du conseil autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec le cabinet INCA, qui sera chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en sécurité des déplacements, école, mairie.

INFORMATIONS GENERALES

Personnel communal : recrutement en cours, les membres du conseil recevront les CV.

Ponts et ouvrages d'art : diagnostic proposé par le CEREMA suivi par le Conseil Départemental

PLUI prochain atelier 12 avril à Ladon.

Webenchères : publication terrain rue des Charmilles.

Droit de préemption 36 allée des Fossardières : projet non viable et non cohérent avec le site, un courrier a été fait en ce sens à l'acquéreur et le notaire.

Animations :

22 et 23 mai, en attente décisions du Conseil Départemental et du Préfet -nouveau protocole.

SIRIS : en raison du confinement prévu en avril 2021, mise en place d'un accueil par les ATSEM (7h-9h et 16h30-19h), uniquement pour les enfants des professionnels ciblés.

Bâtiments, voirie

Vidéo et dépôts sauvages de déchets, les informations ont été transmises à la gendarmerie et une plainte a été déposée.

Arrosage automatique : installation à partir du 13.04.2021,

Communication

Formation défibrillateur 17.04.2021

Vaccination les plus de 75 ans sont tous vaccinés sauf quelques personnes qui ne souhaitent pas être vaccinées, maintenant ce sont les générations en dessous qui vont pouvoir en bénéficier.

Développement durable :

Tri sélectif : déplacement des conteneurs de la gare sur un terrain appartenant à la commune rue de la Duboiserie.

Photovoltaïques ateliers municipaux : des problèmes de structures, projet non subventionnable, en attente du devis.

Voie douce : maillage entre toutes les communes de la CCCFG, pour notre secteur Nesploy, Quiers, Fréville, définir deux itinéraires par routes et chemins carrossables.

Prochaines réunions de conseil :

- 06 mai 2021
- 03 juin 2021
- 1^{er} juillet 2021

QUESTIONS DIVERSES

Panneaux entrée agglo : voir à changer les panneaux et les remplacer par des panneaux sur deux lignes. Les remplacements se font au fur et à mesure. Si un panneau n'est pas abimé il n'est pas changé.

Itinéraire Jobert : remettre un seul panneau en remplacement de l'existant qui donne trop d'informations.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 20.